

Arrêté N° MA-ART-2023-177

OBJET : Arrêté portant retrait de l'arrête 2023-170 de réglementation de la vitesse sur la voie communale 146 au lieu-dit Le Petit Pied du Bois, commune déléguée d'Aunay/Odon Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-4 et L2213-6 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et R413-14 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 2023-170 en date du 17 juillet 2023 est retiré ;

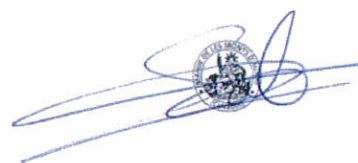
Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète (pour information),
- Monsieur le Président de PRE-BOCAGE Intercom (pour information),
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Les riverains,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A blue ink signature of Mme Christine SALMON, the Mayor, written over a circular official stamp of the Commune des Monts d'Aunay.